CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance par semestre; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne résidera pas pour payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement concédé dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonceurs—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, $80

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles payeront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations d'habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Pour Baton Rouge, Pointe Coupée et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur COMMERCE, cap. Mahé, partira tous les samedis à 10 heures du matin, et fera à l'avenir le service de paquet régulier, les propriétaires désirant mériter l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour ne négligeront rien pour rendre ce bateau aussi agréable qu'utile aux chargeurs et aux passagers.
Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à J MATTERE, 10, rue St Louis.
30 jan

A VENDRE—Le bateau vapeur Chief Justice Marshall, portant 1100 balles de coton, et ayant une des meilleures machines à vapeur, est en très bon ordre et prêt à faire des voyages. S'adresser à STERNS & Co, 28 et 29, Nouvelle Levée.
23 mars

Pour les ports des E.-Unis.

POUR NEW YORK—Le brick fin voilier BRILLANT, capitaine Gill, mouillé vis à vis du marché aux légumes, sera de suite expédié, pour fret ou passage, s'adresser à L. H GALE, 93 rue de la Commune.
3 avril

POUR NEW YORK.
La goel. fine voiliere A I EXCEL, capt Teler, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée; partira sous peu, pour la balance du fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT. no. 14 rue de Bienville.
3 avril.

POUR MOBILE.
La goel. neuve et fine voilière, PERU capt. Place, partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à GRIVOT & PAIGE no. 18 rue Poydras.
3 avril.

Pour Pensacola—La goëlette paquebot régulier EMBLEM, Lathrap, partira ponctuellement pour le port cidessus, mardi 4 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HEFFORD & SORGENFREY.
3 av

POUR MOBILE.
La goel. ATLANTIC, capt. Stevens, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GRIVOT & PAIGE. no. 18 Poydras.
1er avril.

POUR PHILADELPHIE.
La Goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre GERARD, capitaine Duel partira Lundi, pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, vis-à-vis la rue Delord, ou à FORBUSH & STEBBINS, 85, Commune.
1 av

POUR NEW YORK—Le brick de première classe MARGARET, capitaine Swan sera de suite expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 94, rue de la Commune.
31 mars

POUR NEW-YORK.
La belle goëlette ELIZA HARPER, capitaine Hooper, ayant son chargement engagé, sera de suite expédiée, et peut prendre du chargement sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, Bienville.
31 mars

POUR NEW YORK.
La goëlette fine voilière PERU, capitaine ———, ayant son chargement engagé peut prendre du fret sur le pont, pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, Bienville.
31 mars

POUR NEW YORK.
Le brick RUPERT, capitaine Rankin sera de suite expédié pour le port sus-nommé, peut prendre du fret sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, Bienville.
31 mars

POUR BALTIMORE.
La goëlette fine voilière TEXAS, capitaine Johnson, a son chargement engagé et sera de suite expédiée; pour passage seulement, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, Bienville.
31 mars

POUR PORTSMOUTH.
Le beau brick A I McLELLAN, capitaine Barker, peut prendre quelques passagers, s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune.
31 mars

POUR NEW-YORK.—La belle goëlette, fine voilière WANDERER, capitaine Martin, partira sous peu, et peut prendre un chargement de pont si on le demande de suite; s'adresser pour le fret ou passage à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville No 14.
30 mars

POUR RICHMOND, Va.
Le beau brick VIRGINIA, capitaine Horton, ayant la majeure partie de son chargement engagé et sera de suite expédié, pour la balance de son fret ou passage, s'adresser à ROBINSON & Co., 45, rue du Camp.
30 mars

POUR CHARLESTON—Le brick A.I Hiram, capitaine George Bacon, partira de suite pour le port ci dessus. Pour fret ou passage ayant de bonnes accomodations, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.
29 mars

POUR BOSTON.
La barque JANE, Capitaine Rogers, peut prendre 150 à 200 barils de Porc au 30 tonneaux de plomb, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune.
28 mars

POUR BALTIMORE—La bonne goëlette FORRESTER, Capitaine Farie, ayant les deux tiers de sa cargaison engagés, partira sous peu, pour la balance du fret ou passage ayant de bonnes accomodations pour 8 passagers, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville no 14.
28 mars

POUR BALTIMORE—Le brick ELCY, capitaine Wall, en chargement, peut prendre 150 barils et partira sous peu de jours. S'adresser à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville no 14.
28 mars

POUR LIVERPOOL—Le beau brick HAVRE, capitaine Carpenter, peut prendre quelques passagers Pour les conditions s'adresser à LEVI H. GALE, 97 rue Commune.
28 mar

POUR MOBILE—La goëlette ELLEN, capitaine Smith sera expédiée sans délai; pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRIVOT & PAIGE, 18 Poydras.
27 mars

POUR St. MARKS, (F.)—La goëlette YANKEE, a besoin de 500 barils pour compléter son chargement et partira mercredi matin, 29 du courant, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GRIVOT & PAIGE, 18 Poydras.
27 mars

POUR NEW-YORK (nouvelle ligne.) Paquebot pour Lundi 10 Avril. Le navire ORLEANS, capitaine S. Sears, ayant la plus grande partie de son chargement, partira comme ci-dessus. pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à FRANKLIN & AMES, rue du Camp, No 55
27 mars

POUR RICHMOND—Passage seulement—La goël. MEXICAINE, maintenant en chargement, partira mardi, 28 du courant, pour l'endroit ci-dessus. S'adresser au capitaine à bord, au bout de la rue Gravier, ou à EASTMAN & BROTHER, 30, Vieille Levée.
27 mars

POUR PHILADELPHIE—La goel. REGISTER, capitaine Griffith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la Jefferson, ou à E. & J. ANDREWS, 24, rue Gravier.
23 mars

POUR NEW YORK—La goëlette MARY, peut prendre la valeur 100 barils sur le pont, partira pour le susdit port, cet après midi. S'adresser à BAILEY & ABBOTT.
22 mars

POUR BOSTON—La goëlette ANTI, capitaine Walton, est en chargement et prendra la valeur de 100 barils sous le pont et la même valeur sur le pont. S'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.
22 mars

POUR BOSTON.—Le beau brick doublé et chevillé A. I. America, capitaine Headwell, construit depuis 2 ans. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine ou à QUARLES & Co. 24, rue de la Douane.
22 mars

POUR BOSTON—Le brick supérieur A. 1. PARAGON, capitaine Butler partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, rue de la Commune no 94.
21 mars

POUR NEW YORK—Le brick de première classe Granite, capitaine Cushing, ayant la moitié de son chargement engagé, sera de suite expédié. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis du poteau no. 165 ou à L. D. C. WOOD, 28, rue Poydras.
20 mars

POUR SAVANNAH—Le brick fin voilier Kentucky, ayant une partie de son chargement engagé et sera expédié promptement. Pour la balance de son fret ou passage ayant de bonnes emménagemens, s'adresser à bord ou à L D C WOOD, 28, rue Poydras.
20 mars

POUR BALTIMORE.
La goëlette fine voilière ELVINA, capitaine Gould, ayant la moitié de sa cargaison à bord peut prendre 300 barils et 200 de plus sur le pont S'adresser à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville No. 14.
18 mars

POUR BOSTON.
La belle goëlette Wm Tell, capit. Hopkins, est en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE, Rue de la Commune, No 93.
17 mars

POUR PORTSMOUTH—La fine voilière barque Damariscotta, capitaine Stetson, partira incessamment. S'adresser pour passage seulement à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.
15 mars

POUR PHILADELPHIE.—La belle goëlette fine voilière Texas, capitaine Gardner, ayant son chargement complet, partira incessamment. S'adresser, pour passage seulement, ayant de très beaux emménagemens, à FORBUSH & STEBBINS 85, rue de la Commune.
15 mars

POUR BOSTON—La barque fine voilière HENRY, capitaine Perkins, ayant la majeure partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune.
14 mars

POUR NEW-YORK.
La goëlette neuve, doublée en cuivre, SAGADAHOCK, capitaine Nickerson, ayant les 3 quarts de sa cargaison engagée, partira sous peu, pour la balance du fret s'adresser à bord ou à FORBUSH & STEBBINS, Rue de la Commune, No. 85.
3 mars

POUR BOSTON—La goëlette fine voilière GEORGE HENRY, capitaine Wiswell, ayant la majeure partie de son chargement engagé, désire prendre 400 barils pour compléter son chargement. Pour les conditions, s'adresser à L. H GALE, 93, rue de la Commune.
2 mars

POUR RICHMOND—La goëlette MARY, capitaine Williams. Pour fret ou passage, s'adresser à ROBINSON & Co, 45, rue du Camp
24 fev

POUR RICHMOND—Le beau brick doublé et chevillé CANTON, capitaine Goodrich, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FORBUSH & STEBBINS. Rue de la Commune no 85.
23 fev

POUR BOSTON—Le beau brick ZEALAND, capitaine Hayden, est en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville
21 fev

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe AMBASSADEUR, capitaine Upton partira dans trois jours et peut prendre 150 balles de coton, s'adresser à GEO. GREEN.
3 avril

POUR LA HAVANE.
Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre Emilio, capitaine Sust, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens. S'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS.
3 mars

POUR LIVERPOOL.
La Barque JANE, Capitaine Black, qui sera de suite expédiée, a besoin de 150 à 200 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE. no. 93 rue Commune.
3 avril.

POUR LIVERPOOL.
Le navire, doublé et chevillé en cuivre, A CHOCTAW, capt. Freeman Foster, ayant toute sa cargaison engagée, partira sous peu, pour passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT. no. 14 rue Bienville.
3 avril.

Pour la Havane—Passage seulement—La goëlette fine voilière Fantasiea, capitaine Sersat, ayant tout son chargement engagé, partira mardi prochain. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J PRATS & FILS.
3 av

POUR LIVERPOOL.
Le navire A 1 Hobart, capitaine Selden, sera prêt à recevoir son chargement en 4 jours. S'adresser à GEORGE GREEN
29 mars

POUR LIVERPOOL.
Le navire AMERICA, capitaine Cunningham, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, s'adresser à HARRISON, CLEGG & Co, Rue de la Douane.
29 mars

POUR LE NORD DE L'EUROPE.
Le brick suédois de première classe GEORGINE JOHANNE, capitaine Baars, peut prendre 100 tonneaux de fret, s'adresser à W. H. HEWES & Co. No 34, rue Poydras.
29 mars

POUR COWES ET UN MARCHE.
Le navire américain fin voilier, doublé et chevillé en cuivre. PLATO, capitaine Tuble, ayant tout son chargement engagé et partira le 1er avril prochain; pour passage, ayant des accommodations des paquebots, s'adresser à bord ou à R. GRONING & CO.
30 mars

POUR LIVERPOOL—Le beau navire A1 Milo, capitaine Thompson, désire 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage s'adresser à L H GALE, 93, rue de la Commune.
23 mars

POUR LIVERPOOL—Le fin voilier navire A1 John Baring capitaine Hale, désire 300 balles de coton pour completter son chargement s'adresser à L H GALE, 93 rue de la Commune.
22 mars

POUR GLASGOW.
Le brick A 1 CORINTHIAN, capitaine Coburn, ayant sa cargaison engagée, partira de suite, pour passage seulement, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, Rue Bienville, No. 14.
21 mars

POUR LIVERPOOL.
Le brick BIRKLEY, capt. Johnson, commencera à charger aujourd'hui, pour fret ou passage, s'adresser à H. C CAMMACK & Co.
15 m

POUR LIVERPOOL.
Le navire ROYAL WILLIAM, capitaine Taylor, est en chargement, pour fret ou passage, s'adresser à H.C CAMMACK & Co,
15 mars

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier AMERICA, capitaine Cunningham, est prêt à charger. s'adresser au capitaine à bord, vis à vis poteau No. 106, ou à HARRISON, CLEGG & Co., Rue de la Douane.
15 mars

POUR LE HAVRE—Le navire A. I. La Fortune capt Lehuby, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu pour le port ci-dessus. S'adresser pour 250 balles ou passage à BAILEY & ABBOTT, rue de Bienville no 14.
8 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais A 1 Parfield, est prêt à recevoir un chargement, pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J GRIMSHAW 93, rue du Canal.
1er mars

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière MOGUL, capitaine Callagan, partira sous peu pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à R. GRONING & Co.
23 mars

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot CRITERION, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. Farrell, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co 30 mars

POUR CAMPECHE.
Le bon brick ST.-OLOFF, capitaine A. Gilbrans, de 140 tonneaux, partira incessamment pour le port sus-nommé, pour fret à très bas prix, s'adresser à A. DELASSUS & MONTREUIL, No 12, rue de la Levée, entre Bienville et Douane.
29 mars—10

POUR TAMPICO—La goëlette BONITA ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira cette semaine. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à J. ROBERT & Co. rue de Bienville no 47.
28 mars

POUR SISAL—Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre EMILIO, capitaine Sust, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 28 m J. PRATS & FILS.

Vendre. Louer ou Frêter.

A FRETER POUR TRIESTE.
Le beau trois mats barque Dedalo, du port de quatre cent tonneaux, s'adresser à DUSSAUT FILS AINE, 77, St. Louis.
30 mars

A FRETER—La belle goëlette WANIER, capitaine Miller, désire 800 balles, s'adresser à R. & J. ANDREWS, rue de Gravier no 24.
28 mars

ON DEMANDE.
On demande un batiment tirant peu d'eau pour charger dans le port du golfe du Mexique. S'adresser, rue Bienville No. 47 à J ROBERT & Co.
24 mars

A VENDRE OU A FRETER.
La goelette fine voilière FORRESTER, est prête à recevoir son chargement. S'adresser à BAILY & ABBOTT, rue Bienville No. 14
16 mars

A VENDRE.
Le brick Kentucky, doublé et chevillé en cuivre, cap. Hatch, de 140 tonneaux, il est en très bon ordre, tirant 8 pieds d'eau, lorsqu'il a son chargement, propre à la navigation du Golfe. pour plus amples renseignemens, s'adresser à H. D C. WOOD, Rue de Poydras, no. 28.
15 mars

A FRETER OU A VENDRE—Le beau brick Gustave, fin voilier, capitaine Hoffman pouvant porter 1550 barils ou 153 tonnes. S'adresser à HARRISSON CLEGG & Co. Rue de la Douane
15 mars

DEMANDE.
On demande de suite, un batiment pour Philadelphie, de 200 boucauds de sucre. W. G. HEWES & Co. Rue Poydras, No. 34.
10 mars

A VENDRE—Une habitation établie en sucrerie, sur le bayou Terre-Bonne, à environ 30 milles Sud de Thibodeauville (La) et 70 nègres à vendre à bon marché; par une personne désirant se retirer au Nord. S'adresser à MARTINEAU, GRUGER & Co Rue Bienville, No. 30.
16 mars—28

A LOUER.—La superbe maison no. 117 et 119 rue Royale, cette maison a des appartements commodes pour une grande famille. S'adresser sur les lieux à G. SCHMIDT,
9 mars

A LOUER—Cette belle Maison à trois étages, en briques, rue du Canal, entre Rampart et Bourgogne. On peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à G. R. STRINGER, 28, rue du Canal.
7 dec

AVIS.
L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge. C'est assez de dire que l'Hôtel, sera très bien tenu et que les commodités seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour.
1 av—8 J. K. HAMILTON.

MAISON A LOUER—Une Maison commode, à deux portes de l'encoignure des rues Perdido et St. Pierre, rue St Pierre. Avec une petite maison, rue Perdido, … [illegible] … PHILLIPS & HART, no. 32, rue du Camp.
1er avril—28.

Ventes à l'encan.

Vente à l'encan.
PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la Nouvelle-Orléans, Lundi 24 Avril 1837, à midi précis, les propriétés suivantes, cédées par M. Jean-Baptiste Degruy, à ses créanciers savoir :

1. YANGA, nègre de 41 ans,
2. CELESTE, négresse de 54 ans.
3. Une Terre, formant une île, située dans la paroisse Jefferson, District de Barataria, à environ 18 lieues de la Nouvelle Orléans, et du même bord de la Barataria par lequel elle est bornée d'un côté, et de l'autre par le Bayou St. Denis; ladite île ayant environ une lieue de face, sur environ deux lieues de profondeur, et environ cinq à six lieues de pourtour.
4. Une Terre située dans la même paroisse et le même District, à environ 8 lieues du fleuve, mesurant 80 arpens de face au Bayou Barataria, autrement dit Bayou Villars, ou rivière des Ouatchas, avec toute la profondeur qui y appartient et qui s'étend jusqu'aux prairies noyées, dont une profondeur d'environ 80 arpens seulement est garantie, savoir: Jusqu'aux lignes de la terre ci-devant appartenant à Mme. veuve Fabre. Cette terre est bornée d'un côté par une terre semblable de Mr. A. D'hémécourt, maintenant de Mr. L. Millaudon, aux droits de Laronde, ci-devant Guerbois; et de l'autre côté par les lots Nos. 5 et 6, et par les deux morceaux intermédiaires réclamés par Mr. John McDonough aux droits de Jourdan et de Pelletreau.

5o. Une Terre adjoignant celle qui précède, et mesurant 20 arpens de face au même bayou ou rivière, sur neuf arpens et plus, de profondeur; bornée d'un côté par la précédente terre No. 4; de l'autre côté par le bayou Delaborne, et par une cyprière appartenant à Mr. Laurent Millaudon, et dans le fond par une terre réclamée par Mr. John McDonough aux droits de Jourdan.

6. La profondeur ultérieure du dit morceau de terre No. 5. qui se trouve au delà de sa première profondeur de neuf arpens, et aussi au delà de sa seconde profondeur de 40 arpens, réclamés par Mr. John McDonough; laquelle profondeur ultérieure consiste dans toute l'étendue de terre qui se trouve entre les deux lignes parallèles formant une face de 20 arpens à prendre à la distance de 49 arpens du Bayou Barataria, et courant jusqu'aux prairies noyées; bornée par les mêmes limites que la terre No. 5, c'est à-dire par la terre No. 4 d'un côté, et par Mr. Laurent Millaudon de l'autre côté.

7. Une Terre consistant en prairies, avec une petite bordure de bois, face au bayou Barataria, et s'étendant depuis le bayou Chaland jusqu'au bayou de la Concession, mesurant environ 35 arpens de face, sur une profondeur de 20 arpens.

8. Une Terre consistant en prairies, face au bayou Barataria, et s'étendant depuis le bayou de la Concession jusqu'au bayou de la Barrière, mesurant environ 37 arpens de face, sur une profondeur de 20 arpens.

9. Une Terre consistant en cyprières, avec une petite portion seulement de prairies sur les derrières, mesurant environ 36 arpens de face au bayou Barataria, sur une profondeur de 20 arpens, bornée d'un côté par le bayou de la Barrière, et de l'autre côté par la terre No. 10 ci-après.

10 Une Terre consistant en cyprières, avec une petite portion seulement de prairies sur les derrières; face au bayou Barataria, depuis la terre No 9 ci-devant jusqu'au point où le prolongement d'une certaine ligne de limites rencontre le bayou Barataria, savoir : la ligne qui court du Mississipi et sépare l'habitation de Mr. Nicolas Reggio de celles de Messrs. Lavergne et les frères Villeré; ladite terre mesurant environ 36 arpens de face au bayou Barataria, sur une profondeur de 20 arpens.

11. Une cyprière face au bayou Barataria, et s'étendant entre le prolongement des deux lignes de l'habitation de messieurs H. Lavergne et Villeré frères, sur le fleuve; ladite cyprière ayant environ 24 3/4 arpens de face, sur une profondeur irrégulière d'environ 20 arpens.

12 Une cyprière face au bayou Barataria, et s'étendant entre le prolongement des deux lignes de l'habitation de Mr. David Urquhart sur le fleuve; la dite cyprière ayant 29 1-4 arpens de face sur une profondeur irrégulière d'environ 20 arpens

13. Une cyprière faisant face en partie au bayou Barataria, et en partie à la limite du fond de la terre Cazelar, et s'étendant entre le prolongement des deux lignes de l'habitation de Mr. Félix Forstall, sur le fleuve; ladite cyprière mesurant ensemble sur les deux faces, environ 26 arpens, sur une profondeur irrégulière d'environ 20 arpens.

14. Une Terre ayant environ 600 arpens de superficie plus ou moins, consistant en cyprières et prairies, située près le bayou Barataria, et joignant d'un côté la terre No. 13 qui précède, et de l'autre côté d'un bout les terres vacantes, et de l'autre bout le fond de la terre Caselard, qui avec celles de Dusuau et autres séparent la dite terre No. 14, du bayou Barataria.

Conditions—Les onze morceaux de terre désignés par les Nos 4 jusqu'à 14 inclusivement, seront vendus d'après les plans qui en sont faits par Mr. Allou d'Hémécourt, député arpenteur, et qui seront exhibés à la Bourse, quelques jours avant la vente.

Les esclaves payables en trois termes égaux en tout mars de chacune des années 1838, 1839 et 1840; et les douze morceaux de terre payables en quatre termes égaux en tout mars de chacune des années 1838, 1839, 1840 et 1841; le tout respectivement en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les propriétés vendues.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant Mr. Théodore Seghers, not. pub.
23 mars—5,ipe

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE LA 1re MUNICIPALITE.
Séance du vendredi 20 mars 1837.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à publier dans la gazette officielle, que si, dans un délai de quinze jours, après la date du susdit avis, les adjudicataires des terrains vendus le 10 du courant et jours suivant, ne se sont point conformés aux conditions de la dite vente et n'ont pas signé leurs actes, alors et dans ce cas le maire prendra les mesures indiquées par la loi pour faire revendre les terrains à la folle enchère des dits adjudicataires.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à permettre aux adjudicataires à la vente susdite, de substituer d'autres noms aux leurs sur les actes de vente; bien entendu, cependant, que les personnes ainsi substituées devront offrir les mêmes garanties.
(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 21 mars 1837.
(Signé) D PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
23 mars—15 THEARD, secrétaire.

AVIS—Attendu que Valmont Hebert, shériff de la paroisse Ouest Baton Rouge, s'est adressé à moi pour obtenir l'annulation des trois obligations suivantes, savoir :

1o. Une obligation souscrite comme sheriff de la paroisse susdite. le 24 mars 1835, pour la somme de cinq mille piastres, conjointement avec Louis Daigle et Frame A. Woods, ses cautions.

2o. Une obligation, comme collecteur des taxes dans la susdite paroisse, souscrite par lui le 24 mars 1835, pour l'année 1834, pour la somme de six mille six cent soixante-sept piastres, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Woods, ses cautions; et

3o. Une obligation, comme collecteur des taxes de la susdite paroisse, souscrite par lui le 11 février 1836, pour l'année 1835, pour la somme de six mille cent vingt-cinq piastres, conjointement avec Ursin Landry et F. A. Woods, ses cautions.

Avis est par le présent donné, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle-Orléans, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la première publication des présentes, les raisons pour lesquelles les dites obligations et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt quatre février mil-huit-cent trente-sept et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique, la soixante unième.
(Signé) E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur.
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'état. [25 fév—30

VENTE DE PROPRIETE DE VALEUR.
MADAME HERRIES ayant l'intention de s'absenter au printems, désire disposer en vente privée et à des prix modérés de toute sa propriété, consistant d'abord, de la propriété qu'elle habite au Bayou St. Jean; de plusieurs terrains de valeur dans le faubourg Livaudais et environ 300 lots de terre à Carrollton : de plus ; 640 acres de belle terre sur le Tanipaho, à environ 3 ou 4 milles au dessus d'Uncle Sam en face du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville. La propriété ci-dessus mentionnée, est située très avantageusement et mérite l'attention des spéculateurs ou des personnes qui désirent se fixer dans une agréable maison de campagne.

Mme. Herries a également plusieurs bons domestiques à vendre, 25 vaches à lait, une barouche, un cheval, et un excellent piano, ainsi qu'une quantité de meubles trop nombreux pour les détailler.

Si la totalité de ladite propriété, ou une partie n'était pas vendue à l'amiable, avant la fin du mois, elle sera mise à l'encan dans le premier jour d'avril. On peut en voir les plans, au bureau de M. Barnett, rue de Chartres. 14 mars—17

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont formé aujourd'hui une société sous la raison de W. Merryfield & Co. pour le commerce de bois et douves, dans toutes ses branches. Leur bureau est à l'encoignure des rues St Marie et la Levée faubourg Lafayette, où tous les ordres seront promptement exécutés.
P DELAHOUSSAYE, W MERRYFIELD.
16 mars

LES soussignés ont reçu et offrent à vendre les articles suivans:
100 barriques vin de Bordeaux,
200 paniers huile surfine,
100 caisses cerise,
200 do vin rouge St Julien, St Estephe
50 do Chateau Lafitte [demi bouteilles],
50 do de Sauterne do
25 paniers Champagne,
50 do blanc de baleine,
20 milliers bouchons,
150 milliers cigarres de la Havane,
50 do liqueurs assorties,
100 do morue,
40 do blanc de baleine,
10 pipes Genièvre de Hollande,
10 do vieux Cognac,
2 do Ruin Jamaïque,
100 barils graisse.
50 caisses fromage de Goshen,
50 barils maquereaux, à vendre chez S. COMBE Jr.
11 mars—1 m no 5 rue Jefferson près la Levée.

MESSIEURS Cuculla Lapeyre & Co, offrent à vendre
188 pièces d'Acajou,
6 do cèdre,
16 balles de cire jeaune } en débarquement du Polacre San José, de Manzanille.
189 do feuilles de tabac,
313 M. cigarres de Principe,
100 sacs de café de la Havane,
4 jarres de confitures pate et gelée,
3 do do do
300 M. cigarres des meilleurs marques,
140 barils feuilles de tabacs,
4 barils d'amandes en coques, en magasin.
16 mars—5

A VENDRE—2000 caisses Raisins de Malaga;
20 tierçons Vin sec de Malaga;
70 do do doux, do;
150 barils Indiens de do;
100 do de Jerez;
20 do de Graine pour les oiseaux;
700 barres Fer rond, [barres mineral]
200 potiches Huile.
28 mars—15 A. M. DE MIRANDA

THOMAS J. SPEAR ayant été nommé Encanteur pour la ville et paroisse d'Orléans, est prêt à consacrer tout son temps aux affaires qu'on voudra bien lui confier. Il ne s'occupera que des affaires de l'encan, et espère par son assiduité et son zèle mériter et obtenir une partie du patronage public. Le bureau est à l'Exchange Place, … de la rue St. Louis. 20 mars—8

SACS DE PITRE—15,000 sacs de pitre, à vendre par 20 mars R GRONING & Co.

MAIS—1100 sacs en débarquement du bateau à vapeur Boonslick et Alton, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.
21 mars

VIN DU RHIN—… 100 caisses en débarquement du navire New Orléans, à vendre par les soussignés.
Aussi 900 douzaines gelée de coings, groseille, … [illegible] … GUERIN & POUVERIN, Encoignure Royale et Dumaine.
28 mars—10

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION DE McCALEB.—Vente par le régistre des testamens.—Vendredi, le quatorze Avril, mil huit cent trente sept, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 novembre 1836, ainsi que d'un ordre supplémentaire de la dite cour, en date du 10 décembre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à l'effet d'effectuer un partage, l'esclave ci-après décrit, dépendant de la succession de feu Thomas F. McCaleb savoir.
George, mulâtre âgé d'environ douze ans, fils de Clara.
Conditions de la vente payable à un crédit de six mois, en un billet endossé à satisfaction, assuré par hypothèque spécial sur le dit esclave, le billet donné en paiement de dit esclave portera un intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'il n'était pas payé à son échéance, sans pour cela accorder à l'acquéreur le droit d'en retarder le paiement.
W F C DUPLESSIS, régistre des testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
13 mars

SUCCESSION DE RISINGSON—Vente par le Régistre des Testamens—Le mercredi, dix neuvième jour du mois d'avril mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 14 mars 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Henry C. B. Risingson, décédé, l'esclave ci-après décrite, savoir :
Charlotte, âgée de vingt cinq à vingt six ans, bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse.
Conditions de la vente : comptant.
W F C DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
17 mars

SUCCESSION de Barrabino—Vente par le Régistre des Testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 3 avril 1837, il sera, le samedi, 13 mai 1837, à midi, exposé en vente publique, à l'encan, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feue Adélaïde Lassassier, femme de couleur libre, décédée épouse de Jean Frédéric O Barrabino. h. c. l., la propriété foncière ci-après décrite, savoir :
Un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, municipalité no. 2, dans la rue du Cirque, et formant la moitié d'un terrain désigné par le numéro quatre, sur un plan figuratif d'une portion de terre située au même faubourg, dressé par le sieur Joseph Pilié, voyer de cette ville, sous la date du 15 Décembre 1820, dont le dépôt a été fait en l'étude du sieur St Vincien Blanc, l're notaire, par acte sous la date du 2 du même mois de Décembre 1820. Le dit lot de terre ayant trente pieds de face à la dite rue du Cirque, sur une profondeur de quatre vingt neuf pieds neuf pouces … et entouré, borné d'un côté, conformément au dit plan, par l'autre moitié du dit lot numéro quatre et de l'autre côté par le lot désigné sous le numéro ——
Conditions de la vente : Un cinquième comptant, et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
4 av

SUCCESSION FERRY—Vente par le Régistre des Testamens—Lundi dix sept avril 1837, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à mon bureau, pour compte de la succession de feu Irad Ferry, les meubles meublans appartenant à la dite succession.
Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
3 avril

SUCCESSION DE FERRY—Vente par le Régistre des Testamens—Vendredi le cinq mai 1837, midi, à la bourse, encoignure Chartres et St. Louis et vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Irad Ferry décédé l'esclave nommée Leah.
Condition de la vente: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
L'acte de vente pardevant H. B. Cenas, aux frais de l'acquéreur. 3 avril

COUR DES PREUVES—Attendu que André Dishay a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Philippe Huant, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
29 mars W F C DUPLESSIS, Reg des Test

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie du Chemin à Coulisses de Madisonville & Covington.
AVIS est par le présent donné, que les livres de souscription au fonds capital de cette Compagnie seront ouverts dans les villes de Madisonville et de Covington, le 15 du présent mois de Mars, à 11 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi, pendant dix jours (les Dimanches exceptés) sous la surveillance des Commissaires soussignés :
POUR COVINGTON.
M. G. Penn, L. Millaudon, F. M. Terrill, John J. Morte, et Lyman Briggs, } A la Branche de la Banque de l'Union de la Louisiane.
POUR MADISONVILLE.
A l'Hôtel de Madisonville, sous la surveillance de F. W. Lea, Samuel H. Harper, R. M. Carter, Thos L. Ferry, et Wm. McQueen
Par l'acte d'incorporation, cinq piastres sur chaque action devront être payées aux Commissaires au moment de la souscription. 12 mars—1m

Compagnie de l'Hotel de la Bourse et des Bains
IL a été arrêté par la direction, que le payement des actions se ferait comme suit:
Un 10me comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chacun, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.
Par ordre de la direction.
J. B. S. ST. AMAND, Secrétaire protem.
15 mars

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse et des Bains.
EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés,) à dater du 15 de ce mois, depuis heures du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.
Par ordre de la direction,
J. B. S. ST. AMAND, Secr. pro tem.
10 mars

Compagnie d'Assurance de l'Union.
CETTE compagnie, est prête maintenant, à assurer contre le feu, et les risques de mer et de rivière, garantissant également les lettres de change et billets à ordre, à leur bureau, rue du Camp no. 4.
EDWARD BARRY, Président.
2 mars

Compagnie d'Assurance de l'Union, Nouvelle-Orléans, 7 Mars 1837.
IL sera procédé à l'élection de neuf Directeurs pour cette Institution, pour l'année suivante, lundi le 27 du courant, au Bureau de la Compagnie, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
7 mars—18

Compagnie d'assurance de l'Union. Nouvelle Orleans, le 3 fev, 1837.
LA réouverture des livres de la Compagnie d'assurance de l'Union aura lieu aujourd'hui à 10 heures au local de la banque de la Campagnie du chemin à coulisses d'Atchafalaya. Par ordre des commissaires.
3 fev rue du Camp.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque Commerce. 3 nov

$20 de Récompense.
S'EST absenté de la Presse à Coton d'Orléans, Vendredi dernier 24 du courant, le nègre nommé Charles alias Bell, âgé d'environ 29 ans, peau noire, taille de 5 pieds 10 pouces, et fortement constitué est charpentier, et cherchera sans doute à s'employer. La récompense sus-dite sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné.
3 avril.—6 JAS. W. BEHAN, Presse à Coton d'Orléans.

LES soussignés ayant loué à bail pour plusieurs années le chemin à coulisses de Carrollton, informent le public qu'ils sont responsables de tous les contrats et obligations faits pour le dit chemin à coulisses depuis le 1er. Janvier dernier. Tous les comptes à partir de cette époque doivent être présentés au Bureau des soussignés, à Carrollton ou à la maison des chars à la Nouvelle-Orléans.
Ils préviennent également le public qu'ils ne répondront d'aucunes dettes contractées en leur nom, sans un ordre écrit par eux.
29 mars HARPER & MERRICK.

TRAITES sur Londres et Paris, à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co.
29 mars

UNE dame française désire trouver une famille qui se rendrait en France et qui voudrait l'employer pour soigner des dames ou des enfans. S'adresser rue de Chartres no 35. 28 mars

Manufacture de Losenge.
LES Lozenges suivants sont fabriqués dans l'établissement ci dessus, savoir: peppermint, rose, safrent, liquorist, quinine, epeca, paragorie, thé, vanille, nitre, orange, acide, citron, cough, horehound, toles, gomme d'hiver, cayanna, cinnamon, epeca, opium, gingre, violet, calomel etc. etc.
La liste ci dessus est une partie des objets fabriqués; le grand agrément des lozenges, qui, d'une médecine désagréable, la font trouver agréable au goût, a été depuis longtems apprécié, son petit volume et ses vertus médicales, en font décidemment l'article le plus préférable pour le rhume, les fraicheurs &c.
Les lozenges sont excellentes pour ceux qui ont l'haleine forte, et sont très agréables au goût. Les droguistes ainsi que les marchands de la campagne peuvent en avoir à bon marché, et de qualités égales à ceux importées.
Les ordres seront promptement exécutés par R. F. NICHOLS, Encoignures des rue du Camp et Natchez. Nouvelle Orléans. 30 mars

REÇU par le navire Eleonor, de Bordeaux.
20 demi pipes eau de vie (Cognac,)
10 do do vieille (Guerin,)
1,000 caisses vin rouge et blanc des meilleurs crues,
20 barils graines d'oiseau et lentilles.
GUERIN & POUVERIN,
21 mars—11 Encoignure Dumaine et Royale.

EN débarquement du Dedalo, et à vendre par les soussignés;
150 caisses de vin de Bourgogne.
3 caisses contenant 300 boites sardines à l'huile de Colin.
30 mars H. PALOC & DUFOUR.

PORC—10 barils Porc mess; 100 do prime, à vendre par
4 av R. GRONING & Co.

RIZ—30 tierçons Riz de Charleston, et à vendre par
4 av L. D. C. WOOD.

RAISINS—150 caisses Raisins de Muscat, à vendre par
4 av L D C WOOD.

PORC—300 barils de porc, mess et prime, à vendre par GRIVOT & PAIGE, 18, Poydras.
4 avril

POMMES—300 boisseaux de pommes sèches, à vendre par GRIVOT & PAIGE, 18, Poydras.
4 avril

BEURRE—20 fréquins de beurre de première qualité, à vendre par GRIVOT & PAIGE, 18, Poydras.
4 avril

Ventes à l'encan.

Propriété de Valeur à Vendre.
LUNDI, le 10 d'Avril prochain, il sera vendu à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, si d'ici à ce temps la vente n'est pas faite à l'amiable, environ 700 Acres de terre, située dans les paroisses de St. Hélène, Livingston et St. Tamany. La dite Terre a été choisie par le propriétaire actuel, pour la dimension du coton, le bois de construction et le chauffage; partie de cette terre est sur rivière navigable propre à des chantiers de briques, ou pour des moulins à scies. Aussi plusieurs pièces de Terre sur le chemin à coulisses de Nashville près Uncle Sam. pour les renseignements s'adresser à WILLIAM ROWAN, No. 166 vieux Bassin.
22 mars—3

PAR E. BOUNY.
IL sera vendu. mercredi 5 avril prochain, à midi précis, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, à la folle enchère de Mr. Eugène Caillard qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 16 janvier dernier:
20 LOTS DE TERRE situés à Fehsburg, entre la Passe à Christiane et Beloxi, conformément à un plan dressé par L Surgi, le 18 janvier 1837; lequel plan sera exposé à la bourse le jour de la vente.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets datés du 26 janvier, endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement Le mise en possession est à la charge des acquéreurs.
Les actes de vente se passeront pardevant W. Boswell, notaire public. 24 mars—4w10j

VENTE de succession.—En vertu d'un ordre de la cour des preuves, des paroisses d'Est et d'Ouest Feliciana, dans l'affaire des successions de Hugh B. Maxwell, et Josiah et Nancy Nettles, aussi d'un ordre de la cour du district du 3me. district judiciaire, pour la paroisse de l'Ouest Féliciana, dans le procès de James Hudson contre ses créanciers, et du consentement de ses créditeurs et héritiers de dit bien et dites successions insolvables et de ceux y intéressés.

Il sera vendu par Isaac L. McCoy, encanteur, afin d'effectuer le partage parmi les propriétaires et pour payer les dettes et réclamations contre la dite propriété et succession, et de ceux y intéressés, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins dans la ville de la Nouvelle Orléans, la vente commencera le jeudi 8 avril prochain 1837 à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que la dite propriété soit vendue. Cette terre de valeur contient la ville du Port Hudson et ses environs est située dans le paroisse d'Est Féliciana Etat de la Louisiane vis à vis la rivière Mississipi, limitée en bas par la ligne de paroisse de la paroisse d'Est Baton Rouge, et dans le haut par les sinuosités de Sandy Creek, et sur l'arrière ou coté de l'Ouest, par une ligne la divisant d'une autre propriété contenant environ 800 acres plus ou moins; le tout est mis en ilets, lots de ville, et hors de ville, les détails et les plans seront exposés au public avant le jour de la vente, avec un exposé des avantages que la dite propriété offre aux acquéreurs Les termes et conditions de la dite vente, seront 1, 2 et 3 ans de crédit du jour de la vente sans intérêts en billets tirés et endossés à la satisfaction des agents des représentants et en sommes qu'ils jugeront convenables, les dits billets doivent être payables à la banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

Si quelques billets ne sont pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt de 10 pour cent par an, du jour qu'ils seront dus jusqu'au payement, le tout avec hypothèque, sur la propriété vendue, jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente pardevant Messrs. H B Cenas et Jules Mossy notaires publics à la Nouvelle Orléans aux frais des acquéreurs 27 fev.—34

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
JEUDI, 6 avril 1837, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis
75 ESCLAVES DE CHOIX,
Composant l'atelier de l'habitation Carzlar.
Des petites affiches seront distribuées au moment de la vente, où l'âge, les talens, les qualités, &c. &c. de chaque esclaves seront énonés.
Conditions. Un an de crédit. en billets payables à la Banque de la Louisiane, endossés à l'entière satisfaction du vendeur et hypothèque. Tout billet qui ne serait pas payé à son échéance, portera 10 pour cent par an d'intérêt, sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le paiement.
Les actes de vente seront passés par F. de Armas notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 m

$200 DE RECOMPENSE.
Pour l'arrestation du mulâtre créole nommé PAUL JONTE ou Petion, ayant appartenu autrefois à madame Patin; taille de cinq pieds 10 ou 11 pouces, bien construit, marchant à grands pas, la tête basse et le dos un peu rond; il est âgé de 28 ans, figure ordinaire, ayant les dents de la mâchoire supérieure très avancées et la lèvre supérieure montant sur la lèvre inférieure; beaucoup de cheveux qu'il relève sur le devant, mais peu de barbe. Il a l'habitude de mordre continuellement le tabac qu'il chique, surtout lorsqu'il est contrarié ou en réflexion; il a une loupe ou croissance de chair derrière le dos, il est vêtu proprement, souvent en gilet rond et quelque fois en habit noir; il doit être vêtu d'un pantalon de satinet américain couleur gris central à carreaux noirs, avec sous-pieds. Etant bon forgeron et armurier, on présume qu'il cherchera à s'employer d'un de ces états et se faire passer pour libre.
La récompense ci-dessus sera donnée à qui le ramènera aux soussignés ou le fera loger dans une des geoles de cet Etat, en en donnant avis de suite à No. 158, rue de la Vieille Levée.
Les capitaines de navire et autres, sont priés de ne point donner asile à cet esclave, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
20 mars FAURIE & DUTHIL.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron de chez le soussigné à l'encoignure des rues Jackson et Carroll, faubourg Lafayette, le 16 mars dernier la négresse Dinah sucé, avec son enfant, petit nègre d'un mois; elle est âgée de 19 ans. elle a 5 pieds 6 pouces, mesure anglaise, ayant une cicatrice sur la figure, elle avait lorsqu'elle est partie, un manteau bleu, et une robe rayée en blanc. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cette ville ou de l'Etat Elle a été à Carrollton et avait coutume de vivre avec l'un des garçons de M. Twogood, constructeur; elle vendait également du lait pour son maître.
29 mars—4 PAUL CHAUVIN.

S'est absenté de chez le soussigné, résidant à la Mobile, l'esclave PETER, mulâtre, d'un teint bouffi, taille 5 pieds 2 pouces, ayant une cicatrice à la joue droite. Le dit esclave est coiffeur et boulanger de métier et sait lire et écrire. Il aura pris sans doute le chemin de la Nouvelle-Orléans.
Une récompense libérale sera accordée par le soussigné lorsqu'il aura été informé de l'arrestation du dit esclave et de son emprisonnement dans la geole de la Nouvelle Orléans.
29 mars—6 WILLIAM BOWER.

TROIS CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE. Parti marron, dans la nuit de dernier, le nègre Sam, âgé de 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces ou environ. Il a la figure longue, l'œil vif, le regard intelligent. Il a emporté un habit de drap noir presque neuf, un pantalon noir, plusieurs autres pantalons mélangé de gris et un gilet rond. Il avait été amené depuis peu de la Virginie par M. Murdock. On donnera 50 piastres pour son arrestation et 100 pour les preuves de conviction contre la ou les personnes qui l'auront reçu ou employé.
AUSSI, la mulâtresse Adèle, créole, âgée de 14 ans, qui s'est évadée en janvier dernier; on la croit retirée sur le bayou St Jean, ou sur le chemin du bayou. On donnera 50 piastres pour son arrestation, et 100 pour les preuves contre la ou les personnes qui l'auront reçue ou pour avoir conduit les deux susdits esclaves à la geôle de la 2de municipalité ou à quelque geôle. L. R GAIENNIE.
9 mars Au bureau de la 3me municipalité.

$5 DE RECOMPENSE.
Il s'est absenté de chez le soussigné, depuis lundi soir, 30 du courant, au moment qu'on sonnait le tocsin, une jeune négresse nommée Grassé, créole parlant anglais et français, âgée de 16 ans, jolie de figure, et un mouchoir à la tête. On poursuivra selon la rigueur des lois, les personnes qui l'aurait soutirée ou cachée. On payera la dite récompense à quiconque la ramènera à son maître, encoignure des rues Royale et St Philippe, ou la conduirait à la gole.
22 mars L. BOREL.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron le 4 de janvier dernier le nègre ANTHONY, ayant une cicatrice à la figure, parlant avec facilité, l'air sournois, âgé de 30 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, d'une faible constitution. J'ai acheté ledit nègre de Mr. A. M Heit de cette ville, Il y a environ un an, je pense qu'il est en ville. La récompense susdite sera donnée à celui qui le mettra dans une des geoles de cet Etat, afin que je puisse le revoir.
Ouest Baton Rouge 25 février 1837.
28 fev—3m,3pe. F. A WOODS.

Parti marron de chez le soussigné, le 25 de février passé, le griffe nommé NELSON, âgé d'environ 27 à 23 ans, taille d'environ 5 pieds 7 pouces, toutes les dents de devant lui manquent. Une récompense de $10 sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné, ou le logera à la geole de police et $10 de plus, à celui qui pourra donner des preuves suffisantes sur celui qui peut avoir employé ou soustrait le dit esclave. R. ELFER, Faubourg Marigny, rues Marigny et Bons Enfans.
4 avril—3

Détenu à la geole de St J. Baptiste, le nègre nommé JOHN, disant appartenir à M. John Bince descendant du Tenessee avec plusieurs nègres qu'il venait vendre à la Nouvelle Orléans. Le propriétaire voudra bien le réclamer en se conformant à la loi.
Paroisse St Jean Baptiste, 1er avril 1837
4 avril A. LUMINAIS, shériff.

LE soussigné offre en vente les marchandises suivantes, convenables pour le Mexique, à la consommation du pays, reçues du Havre, par le Lafayette.
Indiennes;
Do. à rouleaux;
Etoffes, soie et coton pour gilets
Casimirs,
Drape français;
Mouchoirs de soie façonné,
Do. Balazor;
Satinets blancs;
Plus : 500 paniers Champagne de diverses marques.
23 fev— FRED. CHEVREMONT.

Magasin de voitures de la Nouvelle-Orléans.
LES soussignés, reçoivent par les navires Huntsville et Scotland, plusieurs Voitures couvertes et découvertes et des Barrouches de Hadenberg & Pleyds, des dernières modes, fabriqués à Newark, No. 9, et sont garanties supérieures à tout, pour le marché du Sud; aussi, des Cabriolets, Tilburies, &c. à vendre à très bon marché, par ROLPH MARSH & Co. rue de la Commune No. 81 et 83,
30 mars

AVIS —Les propriétaires de terrains faisant face au chemin public actuellement en usage, en face de Greenville, sont requis conformément aux réglemens de cette paroisse, d'avoir à réparer le dit chemin en face de leur propriété, faute de quoi les dites réparations seront faites aux frais des propriétaires.
Paroisse de Jefferson, le 30 mars 1837,
21 mars—10 R. BEAUVAIS, syndic.

GRAISSE—289 fréquins de graisse de seconde qualité, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co 14, Poydras.
28 mars

DRAYS, Charettes et Dirt Coarts, en débarquement des bricks Franklin & Rob. Wain de Philadelphie, à vendre par I. N. MAYNARD, Rue Poydras, no. 26.
18 mars—28

EN débarquement du navire Valhalla, de Marseille, et à vendre par les soussignés :
Vin rouge de Marseille en bouts.
Vin blanc demi barriques;
Vin Muscat de Lunel et de Frontignan, en caisses bonnes marques;
Huile de Pignoul en paniers de 12 et de 6 bouteilles, Amandes, bouchons fins en balles de 10,000, Cerises, Chinois et Fruits assortis à l'Eau de vie et au vinaigre;
Liqueurs superfines, Curaçao, Crème de Thé, Eau de vie de Dantzick;
Figues sèches en boîtes et en caissetins;
Prunes Brignolles et Pistoles, …
Anchois, Thon mariné; Graine de jardinage; Assortiment de jarres, contenant diverses … articles au détail et bien choisis.
S. & L. GIRARD, 6, rue Conti.
1 mars

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Madame Berlus—Vente par le registre des testamens—Samedi, le vingt neuvième jour du mois d'avril 1837, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du dix février 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Marie Louise Rondeau, décédée l'épouse de Jean Berlus, les esclaves ci-après mentionnés:
FRANCOIS, un mulâtre, âgé d'environ vingt cinq ans.
ADELE, âgée d'environ quarante ans, blanchisseuse et repasseuse, cuisinière, un bon sujet.
Conditions de la vente: La moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 mars

SUCCESSION DE McCALEB—Vente par le régistre des testamens—Mardi, vingt cinquième jour d'avril, mil huit cent trente sept, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 novembre 1836 ainsi que d'un ordre supplémentaire de la dite cour, en date du 10 décembre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à l'effet d'effectuer un partage, les biens-fonds et esclaves ci après décrits, dépendant de la succession de feu Thomas F McCaleb, savoir:
BIENS-FONDS.
1. Deux lots de terre, situés au nouveau faubourg Marigny étant les numéros 10 et 11 de l'ilet no quatre vingt quatorze, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur, mesure française, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le vingt cinq juin 1830.
Conditions de la vente: à un crédit de six, douze, dix huit et vingt quatre mois, le tout en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale sur les dits biens fonds; les billets donnés en paiement des dits biens fonds porteront un intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils n'étaient pas payés à leur échéance, sans pour cela accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement W F. C. DUPLESSIS Régistre des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima. notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 mars

SUCCESSION de feu HARFORD—Vente par le Régistre des Testamens.—Jeudi, le vingt septième jour d'avril 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du trente avril 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu William H. Harford, l'esclave, savoir:
Dina ou Diana, négresse âgée d'environ trente ans, blanchisseuse ordinaire, repasseuse et cuisinière.
Conditions :—Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, aux frais de l'acquéreur. 24 mars

SUCCESSION DE KLINGENDER—Vente par le Régistre des Testamens.—Mercredi, le cinquième jour du mois d'avril 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du trente et un janvier 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Frederick Klingender, les actions qui suivent, savoir :
Vingt actions du capital de la Compagnie d'assurance du Commerce de cinquante piastres chaque, payé, en entier.
Conditions de la vente—Comptant.
W. F. C DUPLESSIS, Régister des Testamens.
24 mars

SUCCESSION DE LABRANCHE—Vente par le Régistre des Testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt cinq janvier 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le jeudi, six avril 1837 midi, pour compte de la succession de feu Drausin Labranche, les actions de banque suivantes,
1o Trois actions de la banque de la Louisiane.
2o Cinq actions de la banque de Carolton.
Conditions de la vente. Comptant
W. F C DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
24 mars

SUCCESSION DE LACLOTTE—Vente par le Régistre des Testamens—En vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans Etat de la Louisiane, en date du vingt et un mars 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis le samedi vingt-deux avril mil-huit-cent trente-sept, midi, pour compte de la succession de feue Jeanne Laclotte, f. c. l., les esclaves suivants, savoir:
EDY ou JUDITH, négresse, âgée de dix-sept ans et demi.
MOSES, négrillon orphelin, âgé de huit ans et demi, frère de Judith.
LOUISA, négresse, âgée de quinze ans et demi.
TOUSSAINT, mulâtre, âgé de vingt-huit ans et demi, arrimeur.
Conditions de la vente : moitié comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B.—Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Seghers, not. pub.
23 mars

SUCCESSION de madame DAVID.—Vente par le régistre des Testamens.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du vingt mars 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, le lundi, vingt-quatre avril 1837, à midi, le lot de terre ci-après décrit, dépendant de la succession de feue Jeanne Constance Rebé Delogny, épouse décédée de John S. David, savoir :
Un certain lot de terre, situé au faubourg Lacourse, désigné par le numéro huit de l'ilet numéro vingt six, ayant soixante pieds de face à la Place Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur [le tout mesure française.]
Conditions de la vente : Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant Jules Mossy, not. pub. 23 mars

SUCCESSION DE HOUSSART, f. c. l.—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, le dix huitième jour d'avril 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du quinze mars 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Félicité Houssart, f. c. l., les esclaves dont les noms suivent, savoir :
Henriette, mulâtresse âgée d'environ vingt cinq à trente ans, un peu couturière.
Marianne, négresse âgée d'environ soixante ans, maladive.
Alzina, négresse âgée d'environ neuf ans.
Conditions de la vente—Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Reg. des Test.
N. B.—Les actes de vente seront passés, aux frais des acquéreurs, pardevant M Louis Feraud, notaire public. 17 mars

SUCCESSION DE EAGAN.—Vente par le Régister des testamens.—Jeudi, sixième jour d'avril, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 2 mars 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de John C. Eagan, décédé, les propriétés foncières ci après décrites, savoir :
Deux Lots de Terre situés au faubourg Bouligny, paroisse Jefferson, désignés sur le plan fait par Louis Surgi, le quinzième jour de mai 1835, et déposé en l'étude de William Boswell, notaire public de la Nouvelle-Orléans, par les numéros treize et quatorze, de l'ilet numéro vingt quatre, [24]; les dits lots se joignent l'un et l'autre, et mesurent chacun vingt cinq pieds de face sur la rue des Magasins, sur cent cinquante neuf pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, acquis par Nelson Pavageau, h. c. l. de Louis Bouligny. par acte au rapport de Louis T. Caire, notaire public, à la Nouvelle Orléans, en date du 26 mai 1834, et par le défunt de dit Pavageau, par acte au rapport de William Boswell, notaire, à la Nouvelle Orléans, le 24 Novembre 1835.
Conditions de la vente : Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Régister des testament.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant J B Marks, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6 mars

Succession de Soyes, ou Saway.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John W. Collins, curateur de la succession de feu John Soyes ou Sawry, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.
23 mars

COUR DES PREUVES—Attendu que Laurent Gamotis a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Théophile Mitry, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
23 mars W F C DUPLESSIS, régister des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Cazelar—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre et Albert Hos, exécuteurs testamentaires de la succession de feu Pierre Cazelar, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte, et lesdits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour,
24 mars W F C DUPLESSIS, Reg. des Tes.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pascal Mathieu Tourné a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Marks, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
20 mars W F C DUPLESSIS, Reg des Test.

AVIS—Le soussigné mandataire des Demoiselles Caroline et Merced Vidal, annonce au public qu'il fera vendre à l'encan, dans les premiers jours du mois d'avril prochain, une grande quantité de terres leur appartenant, divisées en îlets et en terrains et par arpens, situées dans la paroisse d'Est Bâton Rouge et Est Féliciana. Conformément aux plans qui seront exhibés à la Nouvelle Bourse et à l'Arcade de Banks.
1 mars M. DEBERGUE

A LOUER—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à LINCOLN & GREEN. No 26 rue du Camp
16 dec

TRAITES SUR NEW YORK, à vendre par W. P VIGERS & Co. rue du Camp no 32.
4 avril

WHISKEY et Graine de Lin—160 barils Whiskey, et 9 tierçons de Graine de lin, à vendre par SOMERS & ALEXANDER, 60, rue des Magasins.
4 av

LETTRES DE CHANGE sur Amsterdam, à vendre par Henri C. GILDEMEISTER, 48, rue Magazine.
4 av

Ventes à l'Encan.

PAR P E. TRICOU & H. REMY
IL sera vendu mercredi, 12 Avril prochain, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et Saint Louis.
80 Esclaves de Choix.
Parmi lesquels se trouvent un maître forgeron et plusieurs ouvriers de briques.
Des petites affiches seront distribuées au moment de la vente, où l'âge, les talens, les qualités, &c. de chaque esclave seront énoncés
Conditions : Un an de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance, portera un intérêt à raison de dix pour cent l'an sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le paiement.
Les actes de vente seront passés par Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. 27 mars

VENTE REMISE.
Par F. Dutillet et Delery et H. J. Domingon.
IL sera vendu le Jeudi, 6 avril prochain, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St. Louis,
Une superbe Habitation établie en sucrerie, divisée par arpens, située dans la paroisse Plaquemine, à 7 lieues environ de la ville, sur la rive droite du fleuve. Ladite habitation mesure 21 arpens de face au fleuve, sur 40 arpens de profondeur
Conditions : Un quart comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant O. de Armas, not. pub aux frais des acquéreurs.
Lorsque le rail-road projeté qui doit partir vis-à-vis la ville et aboutir au Détour des Anglais sera confectionné, ladite habitation ainsi divisée, ne sera qu'à 3 lieues et demie de la ville.
Si ladite habitation ne se vend pas ainsi divisée, elle sera vendue en bloc, le dit jour et de suite. Le plan sera exposé à la Bourse, peu de jours avant la vente.
30 mars—6

PAR T. MOSSY & GARIDEL
SUCCESSION DE JULES BALLOC.
MERCREDI, 13 avril prochain, à midi, à la Bourse encoignure des rues St Louis et Chartres, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 27 février 1837
Un Lot de Terre, No. 1, situé dans la ville de Donaldsonville, mesurant 60 pieds français de face au fleuve, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins, sur lequel il existe une maison à étage construite en briques.
Conditions de la vente.—Payable à 4, 12, 18 et 24 mois de terme, en billets endossés à satisfaction et domiciliés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
L'acte de vente par devant Jules Mossy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 m.

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu, vendredi 28 d'Avril, à midi, à la Bourse à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, à la folle enchère de M. J W. Schaumburgh, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 6 de mars courant, par M. Barnett Sr. encanteur, la propriété ci-après désignée d'après un plan fait par John Schreiber, en date du 20 mai 1836, déposé dans le bureau de M. W. Y. Lewis, not. pub.
Un Lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations qui sont dessus, situé dans le faubourg Annonciation, dans l'ilet, limité par les rues Nouvelle-Levée St. James, Tchapitoulas et le Marché, le dit lot 28 pieds 9 p. 2 l. de face sur la rue Tchapitoulas, sur 127 pieds, 10 p et 5 lignes de profondeur.
Conditions—1-3 comptant, et l'acquéreur assumer le paiement de deux billets, le 1er. de la somme de $914 50 payable au mars 1838 et le second de la somme de $867 22 payable le 20 d'août 1838. La balance à un et deux ans en date du 6 mars 1839, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente, pardevant M. W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 24 mars—30

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS UNIS.
DANS LA COUR DE DISTRICT—Cour des Etats Unis, pour le District Oriental de la Louisiane—Les Etats Unis contre 9 douzaines de pots de pommade et différents autres articles—En vertu d'un ordre de Venditioni Exponas, à moi adressé, il sera vendu au bureau du marshall, côté Nord de la Douane, le mercredi, 5 avril prochain, à midi, les articles suivants, savoir : 9 douzaines pots de pommade; 3 bouteilles eau dentifrice; 1 caisse contenant 8 bol…; 3 douz. ressorts d'aciers pour perruques; cartons contenant 3 douz. gants de soie; 1 do 6 articles en plumes; 6 douzaines cols en soie; umbrelles pour femmes; 1 pièce de 25 aunes gros de Naples brochés, 2 douzaines gants de peau; 3 cartons fleurs artificielles; 15 chaises grandeurs assorties; 6 bois noirs de Chine; 22 pièces doubles frange et cordes … pour lits de 550 aunes; 7 douzaines cuillers fourchettes; 41 petits jouets d'enfants; 46 boites pour tapis; 140 …; 9 tables d'acajou pour dames et … pour chandelles etc. et différents autres articles, mentionnés dans l'affaire ci-dessus.
21 mars J H HOLLAND, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse Jefferson.—McLeod et Campbell, contre Samuel Short.—Cour de District—En vertu d'un writ fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette jeudi, 27me. jour d'avril prochain, à midi, heure de l'après midi, tous les droits, titres, intérêts, réclamations du défendeur, sur deux certains lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, dans l'ilet no. 5, bornés par les rues Levée, Hu…, Washington Commercial. Les dits lots de terre, sont désignés par les lots 3 et 4, sur un plan dressé par Chs. F. Zimpel qui se trouve déposé au bureau de M. W. Y. Lewis notaire public à la Nouvelle Orléans.
Le lot no. 3, forme l'encoignure des rues Hu… Levée, mesur. 31 pieds 5 pouces 3 lignes à la rue de la Levée, sur 66 pieds 1 pouce, 6 lignes à la rue Hu… 66 pieds 8 pouces et 3 lignes sur le lot no. 4 et 34 pieds sur le derrière.
Le lot no. 4, mesure 66 pieds 8 pouces et 3 lignes sur le lot no. 5, 6, pieds 5 pouces sur le lot no. 2, 31 pieds 6 pouces et 3 lignes à la rue de la Levée et 34 pieds sur le derrière. Les dits lots sont bornés, par le derrière, par le lot no. 6, et situés dans le lot no. 6, conformément au plan original de la dite ville de Carrollton.
Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions: comptant. MANUEL J GARCIA, Shérif.
17 mars—4,1pe.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES.
LA Méthode de Calligraphie de Dolbear, calculé pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux Académies d'écriture, rue de Chartres, No. 8, Nlle. Orléans; Broadway, No. 19 New York, et rue Dauphine, Mobile.
On donnera des leçons à domicile aux dames qui préféreront.
On donnera aussi des leçons à des classes qui formeront dans une partie quelconque de la ville. Chaque élève aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 28 m

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et aux pratiques que devant partir pour France, il se chargera de tous les ordres que l'on voudra bien lui confier—Il prie ceux qui voudraient lui donner des commandes d'habit, de vouloir bien passer chez lui pour donner leurs mesures
LOUIS A. BARBARIN, Rue de Chartres, No. 103.
30 mars

A VENDRE par le soussigné, les marchandises suivantes provenant de diverses importations.
15 demi pipes eau de vie fine champagne, 126 barriques vin vieux de … et Talence. St Julien, Medoc pontet canet, … et larose, 108 demi barriques vin blanc sauterne, 50 futailles vinaigre. 1057 caisses vin vieux pauillac, leoville, chateau latour, chateau margaux, …, larose, pontet et canet, brane, mouton haut sauterne, muscat frontignan et véritable lafitte, 4 paniers champagne, 4 balles bouchons, 200 barriques vins montferrand et talence, 3000 caisses vins, St. Estèphe, St. Julien, St. Sevrin, haut talence etc. 20 caisses vin de tavel, 150 do eau de fleur d'orange, 2 barils madère, 200 milliers bouchons pour bouteille et demijeanes, et un assortiment de marchandises sèches, chambergulles, bas de soie, draps français alepines, mantilles, indiennes françaises et suisses, couvertures à agrès, bretelles, guinghams. Le tout ayant droit de bénéfice de drawback.
15 mars OSMIN BIGOURDAN.

LES soussignés reçoivent par le navire New Orléans, un assortiment complet d'étoffes et d'objets de printemps, parmi lesquels se trouvent, 4 caisses chapeaux de paille pour dames et pour enfants, 2 caisses capotes et baleines pour le printems, plusieurs balez jaconats et mousselines nouvelles, un fort assortiment de mousselines et percales blanches brodées pour robes, mousselines à moustiquaires assorties de rideaux brodés et brochées batiste d'écosse et batiste de fil, une grande quantité de robes de batiste de fil, imprimés pour robes. bandes et entredeux de jaconats, mousseline et batiste, bas de fil d'Ecosse unis et brodés, chaussettes en fil écru, et bas de coton, dito bas de soie noir et blanc, mouchoirs de batiste unis, robes de mousselines et de batistes brodées, coutil de fil et fil et coton pour corsets, ensemble quantité d'autres articles qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à des prix modérés. E. LEFEBVRE & FRERES.
22 mars.

RUE BOURBON, No. 257.
INSTITUT
Polyglotte, Scientifique et Industriel.
Directeur: H. MAGNIN,
PROFESSEUR ES LETTRES ET ES SCIENCES.
(Extrait du Prospectus général)
Objets de l'Enseignement.
Lecture, Ecriture, Orthographe; Grammaire générale;—Grammaires particulières; Langues anciennes: Hebreu, Grec, Latin:—Langues modernes: Anglais, Français, Espagnol:—Précis d'Histoire Ancienne, Romaine, Moyen-âge et Moderne:—Abrégé de Géographie :—Elémens d'Astronomie :—Rhétorique :—Philosophie:—Littérature:—Comptabilité:—Tenue des livres :—Droit commercial ;—Mathématiques: Arithmétique, Algèbre élémentaire, Géométrie, Géométrie analytique, Algèbre supérieure, Analyse appliquée aux trois dimensions, Calcul différentiel et intégral, calcul des différences:—Géométrie de l'arpentage et Géodésie pratique:—Principes du Dessin et du Lavis de la carte topographique:—Elémens de Mécanique. Dessin des machines; Alphabet de physique et de chimie;—Petit cours de Physiologie et d'Histoire naturelle
HONORAIRES.
Depuis $4 jusqu'à $12 par mois.
ECOLE DU SOIR.
Depuis 6 heures du soir jusqu'à 9.
H. MAGNIN tient ouvert un cours spécial pour les jeunes gens qui se destinent aux professions commerciales et industrielles. 7 jan

UN jeune homme désire trouver une place comme commis marchand dans un magasin de marchandises sèches. Il a de l'expérience et a fait des affaires dans le Nord, l'Est et le Sud comme commis de dehors; il connaît particulièrement la ville, et peut donner de bons renseignements. Un mot adressé à B au bureau de l'Abeille, recevra de suite une réponse
21 mars

A LOUER—Une maison agréable et commode, divisée en neuf appartemens, et … avec deux étages, et une grande cour; située à l'encoignure des rues Poydras et St. John, vis à vis la résidence de J A Maybin. On pourra prendre possession le 1er avril prochain. S'adresser sur les lieux ou à JOSEPH LANDIS & Co. No. 14, rue Poydras
20 mars—18

EN débarquement de la barque Joséphine, venant de Philadelphie, et à vendre par le soussigné, un grand assortiment complet de Drogues et Médicamens, parmi lesquels se trouvent;
Des … ;
Des Trousses d'instruments de chirurgie;
Des Lancettes d'Evans;
Des Bandages de Marsh;
Des do à pommes d'ivoire;
Des do en cuir, &c
A A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.
… mars

Egaré ou Volé—Un cheval Borel, ayant une étoile blanche au front, une selle espagnole, une bride à double rênes; la personne qui ramènera le dit cheval, sera libéralement récompensée.
21 mars No. 14, rue Bienville.

FARINE—1000 barils en débarquement et à vendre par 4 av G DORSEY.

PORC.. Mess et prime, à vendre par G DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

MAIS—1200 sacs reçus par des chalans, et à vendre par
4 av SOMERS & ALEXANDER.

AVOINE—300 sacs d'avoine, reçue par des chalands, et à vendre par SOMERS & ALEXANDER, 60, rue des Magasins.
4 av

COMPAGNIE DE FER, DU MISSOURI.
FONDS CAPITAL $5,000,000—DUREE De la Charte, 50 années.

LA Compagnie de fer, du Missouri, fut incorporée, l'hiver dernier, par la législature de cet Etat, pour l'espace de 50 années, avec un capital de $5,000,000, dans le but de manufacturer le fer pour quelque objet que ce soit, spécialement le fer des chemins à coulisses; la construction et la réparation des bateaux à vapeur, les chars des chemins de fer, et généralement de faire toute sorte de travaux qui peuvent être d'un avantage aux intérêts de la compagnie.

La compagnie est propriétaire des deux montagnes à mines de fer, renommées, et de plusieurs milliers d'acres de terre dans leur voisinage. Ces montagnes sont situées à 40 milles à l'ouest du fleuve Mississippi et à 80 milles au sud de la ville de St Louis. De plus cette compagnie possède une charte pour la construction d'un rail-road, qui partira des montagnes et viendra aboutir au fleuve, et elle a le dessein de construire immédiatement la dite route, et de faire bâtir les édifices nécessaires pour la manufacture du fer, de sorte que plusieurs centaines de personnes pourront être constamment employées pour le compte de la compagnie. Les montagnes de fer contiennent à leur surface assez de minéral pour fournir à tous les besoins des Etats Unis pendant plusieurs milliers d'années. Le minéral est d'une richesse et d'une pureté parfaites, comme on peut en juger par les spécimens déposés à l'arcade et à la bourse française. L'extraction du métal, pur, est dans la proportion de 80 à 100, et il est égal, en qualité du meilleur fer de la Suède et de la Russie.

La compagnie peut exploiter du charbon de pierre et de bois en toute quantité et au meilleur marché possible, de sorte qu'elle pourra manufacturer et délivrer dans la ville des montagnes de fer, sur le Mississippi, toute quantité de fer en barres à un taux qui n'excédera pas 35 piastres par tonneau; et si le fer peut être vendu sur les lieux à soixante quinze piastres le tonneau, la compagnie réalisera un profit de deux cents pour cent sur la valeur primitive. Le fer en barres, commun, se vend maintenant, dans l'ouest et dans le sud, à raison de $120 à $150 le tonneau.

Les actions de la compagnie de fer du Missouri sont de $100 chacune, sur lesquelles 20 pour cent seront suffisans pour faire face aux frais de construction de toutes les manufactures, celle du chemin de fer, et pour mettre le tout en pleine opération. La compagnie étant une fois en opération, le minimum des dividendes que l'on présume devoir être déclarés aux actionnaires sera de 50 pour cent sur chaque action, ce qui donnera annuellement 100 pour cent sur le montant du capital payé.

1000 Actions de ce stock seront exposées en vente publique à la Bourse de l'Arcade, le samedi 8 d'avril courant, à Midi, par ISAAC L. McCOY.

On exigera de l'acquéreur le paiement de 20 pour cent au moment du transfert des actions; 10 pour cent, de plus, dans 12 mois; 10 pour cent dans 18 mois et 10 pour cent dans 24 mois, ainsi qu'il est prescrit par un ordre de la direction.
J. L. VAN DORIN.

N. B On pourra voir le président de la compagnie de fer du Missouri, tous les jours, jusqu'à 3 heures de l'après midi, au City Hôtel (Mr. Richardson,) où il pourra vendre à l'amiable des lots de terre pour bâtisses, dans la ville de la montagne de fer, située comme il est dit plus haut sur les bords du fleuve Mississippi, et dans Missouri city, au pied de la montagne de fer. On pourra se procurer des copies de la charte d'incorporation de la compagnie. 3 avril—6

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans Je certifie que le 15 janvier 1837, jugement fut entré dans cette cour dans l'affaire de Madame Louis Sanchez contre son mari, dans les termes et expressions suivantes. No 9026, Madame Louis Sanchez contre son mari. Cette affaire a été soumise aujourd'hui à la cour, qui se trouvant satisfaite des témoignages qui prouvent que le défendeur a abandonné son domicile matrimonial, pour vivre en concubinage avec une autre femme; il est ordonné, adjugé et décrété qu'un divorce soit prononcé en faveur du plaintif, et que les liens du mariage qui existaient entre les parties soient annulés, et que le défendeur paie les frais, le 4 février 1837.
Signé CHARLES MAURIAN—juge. 4 avril—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. district judiciaire.—Tourné & Beckwith contre leurs créanciers La cession des propriétés ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu pardevant M. Gustave Legardeur, not. pub, lundi le 8 mai prochain, afin de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires. En attendant, toutes poursuites contre leur personne ou leurs propriétés sont et demeurent suspendues. M. P A Guyol est désigné pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, le 20 mars 1837.
4 av—4 2pe JNO. L. LEWIS greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 9265—R. W Elliot contre ses créanciers—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné que les créanciers de dit insolvable, aient à s'assembler en l'étude de Mr H B Cénas, notaire public, le samedi 15 d'avril 1837, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Extrait des minutes.
Bureau du Greffier, Nlle Orléans, le 13 mars 1837.
ARMAND GUYOL,
16 mars—3 Dep. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 9284—Martin Rampff contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire soit tenue en pleine cour, le 8e jour d'avril prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que Mr. P A Guyol, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la Cour.
Au greffe, Nouvelle Orléans, 16 mars 1837.
16 mars—3 A. GUYOL, Dép Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Pardevant l'hon. Chas Maurian juge - No. 9303. Feuille et Feuille frères contre leurs créanciers. La cession des propriétés des pétitionnaires, ayant été acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers il est ordonné que leurs créanciers s'assemblent au greffe de Mr. Felix Grima, N. P. le jeudi 13 avril prochain, afin de délibérer sur les affaires des pétitionnaires; et en attendant, toutes poursuites contre leurs personne et leur propriété sont et demeurent suspendues. Par ordre de la Cour,
29m—3f. ARMAND GUYOL, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon Chs Maurian juge—No 9182 Antoine Bettari Alexandre Pipon contre leurs créanciers et les créanciers de Bettari et Pipon.—Sur lecture et enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que toutes les personnes intéressées, aient à déduire dans dix jours de la présente publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, les fonds répartis conformément, et les syndics déchargés de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour,
ARMAND GUYOL,
20 mars—2f. Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Dans l'affaire d'Edward Brooks contre ses créanciers—Il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable et toutes les autres personnes intéressées, ait lieu pardevant H. B. Cenas, notaire public, lundi, huitième jour du mois de mai prochain, et ce, à 10 heures du matin, pour délibérer ensemble sur les affaires de l'insolvable, (et nommer s'il le jugent convenable) d'autres syndics, en remplacement du syndic décédé qui avait été nommé dans une assemblée antérieure, ou de confirmer les pouvoirs du syndic survivant, et de lui conférer tous les droits d'agir, et des instructions dans l'intérêt des créanciers de la dite faillite Et il est de plus ordonné que Henry R. Denis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et soit notifié d'avoir à se trouver présent à la dite assemblée.
Par ordre de l'honorable Chs. Watts, juge de la dite Cour. JNO. L. LEWIS, Greffier.
1 avril—10, 2pe

AVIS—Messieurs C. H Cook, Joseph Dabet Munson Wilmot et John J. Parker, acquéreurs de plusieurs terrains situés sur la rivière Tangipao, Etat de la Louisiane, vendus par M Barnett Sr. encanteur le 19 de janvier dernier sont requis de passer dans un délai de 10 jours de la date de cette publication à l'office de H. B Cenas notaire public afin de remplir les conditions de la vente, dans le cas contraire les dits terrains seront revendus pour leurs comptes et risques le 12 avril prochain à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis par M. Barnett Sr.
3 avril

HOTEL DE LA BAIE SAINT LOUIS.
Le soussigné prévient respectueusement le public et ses amis, qu'ayant fait l'acquisition de l'Hôtel connu sous le nom d'Hôtel St. Martin, il a déjà tout préparé pour en faire l'ouverture le 1er. de Mai prochain.
Cet Hôtel si avantageusement connu par sa position, vient d'être amélioré par le soussigné, qui désireux de plaire et de recevoir convenablement les personnes qui voudront l'honorer de leur patronage, d'une manière telle qu'il croit ne pouvoir avoir atteint le but qu'il s'est proposé. Cent personnes peuvent être commodément logées dans des chambres spacieuses et bien aérées. Ayant fait choix d'une veuve respectable de cette ville pour surveiller aux besoins des dames, elles y seront parfaitement bien servies ainsi que leurs enfans.
On y trouvera des billards et une buvette pourvue des meilleures liqueurs. Un jardin immense qu'il fait cultiver en ce moment, fournira à la table tous les légumes de la saison; il a pris à l'avance les mesures nécessaires pour avoir sous la main tous les approvisionnements qu'on peut se procurer sur les lieux. Un wharf est construit en face de l'hôtel où les bateaux à vapeur peuvent aborder sûrement dans toutes les saisons de l'année. Des chambres à bain de la plus grande commodité ont été construites pour les Dames et les Messieurs.
Le soussigné prévient aussi les personnes qui désireront avoir avec elles leurs équipages, qu'il a fait construire une remise et une écurie où ils seront parfaitement logés et soignés.
PRIX DE LA PENSION;
Par mois, $60
Les Enfans, 30
Les Domestiques, 20
27 mars J. SAINT CYR.

A VENDRE.
La MAISON du coté de Jefferson, dans la ville de Lafayette, sur l'estimation de deux experts nommés d'un commun accord. Cet endroit est assez connu. 24 mars

A VENDRE—Par B. Bouny courtier, passage de la Bourse, au centre de l'ilet entre St. Louis et Conti.
Un joli jeune mulâtre, âgé de 21 ans, bon domestique de maison et bien recommandé, très intelligent et pleinement garanti. 28 mars

EAU DE VIE de Cognac et de Champagne, en demi pipes et 1/4 de futailles.
Genièvre en demi pipes, à vendre pour être au compte.
Vin, vieux madère en pipes et 1/4 de baril, vieux Sherry des meilleures marques et barils et demi barils vieux Porto, en 1/4 do, à vendre pour être au compte.
Supérieur claret, Chateau Margaux, Lafitte, Larose, St Estèphe et Cabarrus, à vendre sous la clef de la Douane.
Champagne, 150 Paniers des meilleures marques, à vendre à bon marché pour être au compte, par
21 mars JOHN DE GROT.

MESSRS. SMITH & ALLEN, s'étant établis dernièrement dans la ville de Hampton, Texas, pour y établir une maison de commission, informent le public et leurs amis qu'ils ont bâti un grand magasin, et qu'ils sont prêts à exécuter toutes les affaires qui leur seront confiées. Pour les renseignements, chez JAMES REED & Co., THOS. TOBY & Brothers, TURNER & WOODRUFF.
29 mars

MADAME de Percel, peintre en portraits à l'huile, a l'honneur de prévenir le public qu'elle désire exercer sa profession. Elle est nouvellement arrivée de Paris.
S'adresser hôtel des Etrangers et des Habitans rue de Chartres chez M. Marty. 27 mars—6